



## Compte rendu des 2 CTL du 26 septembre 2022

Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon / Cécile Guillaumard

### Ordre du jour :

- fermeture de la trésorerie de Castelnau Montratier
- Proposition des plages horaires de travail au centre de contact des professionnels
- Transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme vers le SDIF
- Bilan sur le télétravail
- Bilan de la formation professionnelle 2021
- Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) 2021
- Questions diverses

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

*Monsieur le directeur,*

*Avec une inflation de plus de 6 % sur un an (certains tablent déjà sur 10 % pour 2022), la baisse du pouvoir d'achat devient insupportable dans tous les secteurs d'activité ! La fin de l'insouciance et de l'abondance, nous y sommes confrontés depuis longtemps sans attendre les annonces de Monsieur Macron.*

*Pour les fonctionnaires, l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice ne couvre ni les 10 années de gel (- 15 % voire - 25 % de baisse de pouvoir d'achat si on décompte depuis l'année 2000), ni la hausse de l'inflation, ni le tassement des grilles indiciaires.*

*Alors que la fatigue et le ras-le-bol s'étendent sur nos lieux de travail, le Gouvernement préfère remettre à l'ordre du jour de nouvelles régressions de l'assurance chômage et la réforme des retraites, refusant de prendre de véritables mesures générales pour garantir des hausses de salaire pour toutes les catégories de travailleuses et travailleurs alors même que plus de 150 milliards/an d'aides publiques sont versées aux entreprises sans contrepartie.*

*Comme la plèbe a du mal à comprendre, les sachants nous expliquent de manière professorale, qu'il ne faut surtout pas augmenter de salaires au risque d'une aggravation de l'inflation. Nos mêmes sachants ont également des pudeurs de gazelle vis à vis de la taxation des super-profits des super profiteurs, alors que de nombreux pays décident de s'y mettre.*

*Manquerait plus qu'on nous refasse le coup du ruissellement et la coupe serait pleine.*

*En attendant, histoire de nous amuser un peu plus, Emmanuel macron poursuit sa démarche*

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

*de concertation potemkine , avec la création du Conseil National de Refondation, dont les initiales ne doivent certainement rien au hasard . Celles-ci ont plus qu'une portée symbolique pour la CGT.*

*Le Conseil national de la Résistance, auquel les dirigeants de la CGT ont largement participé s'est constitué sur un large consensus sur la lutte contre le nazisme et la volonté d'en finir avec un système économique et social d'avant guerre à bout de souffle.*

*Il a permis d'élaborer au sortir de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale un programme qui a constitué un socle social tel qu'il n'a jamais été vu auparavant et qui a perduré jusqu'à nos jours malgré les coups de butoir revanchard d'un patronat, qui à l'époque largement compromis, n'avait pas pu faire acte de blocage.*

*Nous en sommes certainement loin avec ce CNR nouvelle mouture tant la nature profonde du macronisme , ne prête vraiment pas au compromis.*

*A la DGIP aussi nous avons eu droit à l'amusement du peuple avec la démarche de « remue-méninges ».*

*Les directions locales devaient réunir les agents pour recueillir leur avis , établir une feuille de route qui servirait à construire le nouveau contrat d'objectifs et de moyens, en dehors de toute orientation prédéfinie.*

*A cette occasion , l'expression des agents du Lot a été sans surprise et reflète ce que les représentants du personnel expriment depuis déjà de longues années.*

*Nous tenons d'ailleurs à remercier la direction locale, et ce n'est pas fréquent, de son effort de transparence dans la publication de la synthèse.*

*Comme quoi l'opacité n'est pas une fatalité !*

*En revanche, la Direction Générale a encore une fois démontré qu'elle nous prenait vraiment pour des enfants en publiant sa propre synthèse nationale.*

*Au final, pas de surprise. Toujours le même projet élaboré à l'aide de cabinets de conseil payés à pris d'or.*

*Certains éléments de langage permettent de mettre la confusion dans les esprits et laisser penser que les agents ont proposé ou adhéré à des projets comme : « la spécialisation ou la disparition des petites directions, aller plus loin dans la professionnalisation avec accentuation du recrutement au profil, généralisation de l'accueil à distance comme unique vecteur de la relation aux usagers, transfert du recouvrement forcé aux PRS, centralisation des créances publiques, refonte du visa de la dépense et bascule vers un contrôle à postériori ... etc...*

*On ne s'attendait à rien, mais on est quand même déçu !!*

*Toujours dans le document de synthèse, on laisse entendre une pause dans les restructurations avec l'aboutissement du NRP.*

*En réalité, c'est exactement l'inverse qui s'annonce.*

*Déjà, avec le NRP, le réseau de nos trésoreries a été liquidé et on sait que les maisons France Service ne sont que des relais «tout numérique» sans compétence propre.*

*Avec la poursuite des chantiers de la démétropolisation, c'est la mise en place de pôles*

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

*nationaux qui bouleversent nos conditions de travail et qui liquident les services de pleine compétence. C'est la généralisation de l'industrialisation des tâches dans nos services.*

*Ce CTL est l'occasion d'acter la fermeture de la dernière trésorerie du département , à savoir celle de Castelnau-Montratier.*

*Vous avez parfaitement le droit d'avoir vos propres opinions et de penser que vous faites le bonheur des usagers et des agents concernés en les déplaçant jusqu'à Cahors.*

*Mais les faits sont tenaces et le grossissement des quelques structures survivantes n'a fait que provoquer désenchantement des agents face à l'industrialisation des tâches et à la colère des usagers qu'ils subissent de plus en plus.*

Suite à la lecture de la liminaire, le directeur a souhaité réagir et affirme que les élus qu'il a rencontrés semblent satisfaits de la nouvelle organisation et qu'ils louent le professionnalisme de la DGFIP.

Sur le 2e point , nous n'avons pas de doute , tant le système ne tient plus que par le dévouement des agents.

En revanche , sur la question de la satisfaction des élus , nous avons rappelé à Mr Oziols que les relations avec les collectivités devenaient de plus en plus tendues, du fait notamment de disparition de cette proximité qui faisait la force de la DGFIP.

Sur le sujet du " remue-ménages " , le directeur est revenu sur certaines propositions tendancieuses comme celle de la fermeture des petites directions, dont il se dit " à titre personnel " fermement opposé.

### **Fermeture de la trésorerie de Castelnau Montratier**

La dernière trésorerie du département ferme ses portes au 31 décembre 2022. Les élus locaux ne s'en émeuvent pas plus de ça puisqu'on leur a jeté quelques miettes... pardon quelques permanences fiscales!

Le SGC de Cahors récupère 49 budgets supplémentaires et le transfert de 2 agents.

Le poste d'IDIV est transféré à la Direction, sans plus de détail sur ses futures attributions.

Il ne faut pas trop anticiper de peur qu'il s'attende à être trop bien traité!

## **Proposition des plages horaires de travail au centre de contact des professionnels**

Le temps de travail effectif ne peut excéder 10h par jour, l'interruption méridienne non comprise. Le surplus est écrêté.

Les agents du centre vont devoir choisir entre deux propositions de modules horaires :

### Proposition n°1

Définition des plages de travail	Plage variable de la matinée	Plage fixe de la matinée	Plage variable méridienne	Plage fixe de l'après-midi	Plage variable de l'après-midi
Début	7h30	9h30	11h30	14h00	16h00
fin	9h30	11h30	14h00	16h00	19h00

### Proposition n°2

Définition des plages de travail	Plage variable de la matinée	Plage fixe de la matinée	Plage variable méridienne	Plage fixe de l'après-midi	Plage variable de l'après-midi
Début	7h30	10h00	12h00	14h30	16h30
fin	10h00	12h00	14h30	16h30	19h00

L'option permettant de positionner l'amplitude maximale entre 7h00 et 18h30 n'est pas proposée aux agents, compte tenu des contraintes d'horaires propres au CC pro.

## **Transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme vers le SDIF**

La liquidation des taxes d'urbanisme, jusqu'alors dévolue à la Direction départementale du Territoire (DDT), est transférée au SDIF pour les demandes d'autorisation de travaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ce transfert est l'occasion de procéder à la dématérialisation de la procédure par le biais de "*Gérer mes biens immobiliers*" (GMBI).

La volonté affichée est d'optimiser la gestion et réduire les délais (comme à chaque fois quand il s'agit de reporter à l'usager la mission de l'administration).

Le recouvrement reste dévolu au Pôle de fiscalité de l'aménagement(PFA) d'Albi. Ce transfert de la mission est assorti d'un transfert d'emplois, à savoir 2 ETP (dont un agent volontaire de la DDT) au 1e septembre 2023 et 1 ETP au 1e septembre 2024.

Il est demandé entre temps aux agents du SDIF de "s'approprier" cette nouvelle fonction et de se former.

Facile, facile, surtout en cette période de contentieux du foncier!!

### **Bilan sur le télétravail**

A l'issue du dernier confinement , on comptait 89 agents lotois en dispositif pérenne.

Le taux global pour le département est de 33,84% contre 42,9% au niveau national.

11 agents ont eu droit à des aménagements particuliers pour raisons médicales (+ de 2 jours de télétravail).

Il n'y aurait apparemment aucun refus de chef de service enregistré, ou du moins officiellement, ce qui nous laisse un peu perplexe!

Nous rappelons aux agents de ne pas hésiter à nous contacter en cas de conflit avec la hiérarchie sur ce sujet.

### **Bilan de la formation professionnelle 2021**

Au total, en 2021, 868,4 jours de formation ont été dispensés, et se répartissent de la façon suivante :

- en présentiel : 646,5 jours
- e-formation : 178,7jours
- préparation aux concours : 22,2jours
- formation initiale : 21 jours.

Le nombre de jours a fort logiquement doublé par rapport à 2020 (443,8 jours) mais reste inférieur à 2019 (937,9 jours) et surtout 2018 (1412,5 jours).

Le gros point noir demeure les e-formations. En effet, 44,07% des inscrits ne les ont pas débutées.

Cette désaffectation peut s'expliquer par une certaine lourdeur et lenteur du système mais également des formations pas toujours à la hauteur des attentes.

De même, nous avons souligné que de plus en plus de stages se déroulaient à Montpellier, ce qui décourageait nombre de collègues.

Enfin [SEM@phore](mailto:SEM@phore), constituant un nouveau circuit dans les demandes d'inscription, va remplacer FLORE à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2023.

## **Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) 2021**

Il demeure difficile de tirer un vrai bilan au regard de chiffres globalisés sur le département et sans indication de la formule de calcul.

Mais la Direction ne s'embarrasse guère de tels états d'âmes pour faire son propre bilan.

Le TBVS présente 11 indicateurs:

- taux de couverture des effectifs

91,69% en 2021 contre 89,19% en 2020

Chiffre forcément encourageant si on oublie rapidement les disparités entre les différents services

- nombre de périodes de congés maladie de courte durée

144 en 2021 contre 108 en 2020

On constate clairement une explosion des congés de courte durée ( + 33,33%)

- nombre de jours mis sur CET

1188 jours contre 1483 en 2020. La direction avance l'effet Covid comme explication à cette diminution

- nombre d'écrêtements horaires

281 contre 336 en 2021

- volume d'horaires écrêtés

1652 en 2021 contre 1805 en 2020

Les élus se sont interrogés sur les mesures mises en œuvre pour réduire une situation qui relève autant d'un problème d'organisation des services, du sous-effectif chronique ou d'un comportement purement personnel.

La direction affirme, comme d'habitude, avoir pris toutes les mesures adéquates, à savoir faire reposer la responsabilité au seul chef de service.

- taux de télétravailleurs

46,93% en 1<sup>e</sup> année de cet indicateur

- taux de rotation des agents  
6,26% en 2021 contre 8,20% en 2020.

- ancienneté des agents au sein de leur service  
175,83% en 2021 contre 207,97% en 2020  
cet indicateur semble confirmer un rajeunissement des effectifs Lotois

- taux d'absentéisme pour maladie  
6,74% contre 3,85% en 2020  
Le taux augmente fortement

- nombre de demandes de mutations déposées et non satisfaites  
On passe de 6 en 2020 à 4 en 2021.  
Encore un indicateur difficile à interpréter sans connaître le nombre total de mutations déposées. Moins de demandes sur l'année?

- rapport entre promotions demandées et la plage statutaire  
9,48% en 2021 contre 10,38%.  
Si la liste d'aptitude de B en A est demandée par les agents : 10,6 % des agents concernés par la plage d'appel statutaire, elle l'est beaucoup moins pour la liste d'aptitude de C en B : 5,45 %.  
Certainement l'effet mutation forcée qui s'apparente à une promotion/sanction.  
En revanche, la promotion des cadres A au grade d'IDiv à titre personnel a été demandée par 100 % des agents éligibles.

## **Questions diverses**

A notre demande d'étendre l'habilitation nationale Adonis aux agents chargés des permanences, la direction nous a répondu que cette réflexion était en cours au niveau national. Au moins on progresse (au rythme habituel de notre administration)!. Il y a à peine 6 mois, c'était un n'iet définitif!

Nous avons évoqué la question des toilettes neuves et déjà inutilisables au Centre de Contact au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment des Carmes à Cahors.  
Apparemment, l'entreprise chargée des travaux s'en serait servie comme point d'évacuation de certains déchets voire comme point d'eau pour nettoyer les outils.

La direction est à la recherche d'un professionnel, et a du mal à en trouver, pour effectuer le dépannage.

Il est encore une fois dommageable que l'attribution des chantiers publics à des entreprises manquant de sérieux, mais certainement moins chères, entraîne des conséquences désastreuses pour les agents.